

CDEN du 27 juin 2016

mixité sociale
dans les collèges toulousains



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Président de la Commission Education du Conseil Départemental,
Mme & Messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA Education a été la première organisation syndicale à questionner dès 2015 le Conseil Départemental sur l'expérimentation qui allait être menée dans notre département au sujet de la mixité sociale dans nos collèges.

Si nous partageons les objectifs permettant d'atteindre les aspects positifs de la mixité sociale à l'école, nous savons que le chemin sera aussi difficile que la question est sensible. Que notre Conseil Départemental se préoccupe de la question de la mixité est une excellent chose, que les objectifs poursuivis soient ambitieux et que chaque partenaire institutionnel œuvre dans le même sens en est malheureusement une autre. Il faudra accorder ses violons.

Le 28 novembre 2013 par exemple, notre Dasein affirmait à cette assemblée que « la commune de Toulouse était saturée dans le 2nd degré » quand le Conseil Général déclarait au même moment qu'il y avait 4000 places vacantes dans les collèges toulousains ! Partant de là, on peut se dire que les intérêts des élèves sont bien éloignés des intérêts politiques de chacun...

Sur le rapport fournit en préparation de cette instance, on peut voir que les solutions envisagées ne concernent, pour l'instant, que la commune de Toulouse.

L'UNSA Education n'est pas favorable à une fermeture des frontières scolaires aussi rigide. La métropole doit vivre et faire sens, sur les transports comme sur les questions d'éducation.

Chaque partie doit apporter sa pierre : même si les communes de Toulouse Métropole doivent s'assurer de pouvoir accueillir leurs propres écoliers dans leur

collèges, l'effort doit être collectif pour une meilleure réussite sur la lutte contre la ségrégation sociale.

L'Unsa Education partage également les objectifs annoncés en 2014 par Mme la vice-Présidente :

- tendre à corriger les déséquilibres sociaux
- Optimiser les temps de parcours des enfants.

Il y a beaucoup à faire sur ces 2 thèmes.

Nous avons parlé du 1^{er}, en ce qui concerne le 2^e nous vous le disons en toute simplicité : **le temps de parcours d'un élève pour rejoindre son collège public ne peut pas, ne doit pas, être supérieur au temps de parcours pour rejoindre un collège privé.**

C'est ce que l'on pourrait appeler la performance du service public.

C'est un facteur essentiel de la réflexion des familles hésitantes dans leur choix pour leurs enfants, les personnels ne comprennent pas les différentes suppressions de lignes ou les manquements repérés depuis longtemps dans le service apporté au transport des élèves.

Enfin, l'UNSA Education posait également la question il y a deux ans et demie en ces termes : « **Y-a-t-il un collège en trop sur la commune de Toulouse ?** ».

Le CD 31 bénéficie depuis janvier dernier d'une enveloppe pour reconstruire un nouveau collège dans l'ouest toulousain. Il ne fait maintenant aucun doute qu'un collège REP+ de Toulouse va être démoli pour être reconstruit ailleurs.

L'UNSA Education souhaite une réponse claire, ciblée sur la vision du CD31 afin que la réflexion menée puisse englober cette donnée. Sans cela, chacun continuera à avancer masqué, protégeant ses intérêts et non celui des élèves et d'une mixité sociale concertée et réussie.

Un syndicat pour moi!

La fédération
des métiers de l'Éducation

